



Début de la séance : Lundi 2 Octobre 2023 à 19h30 (en visio)

Membres présents : Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Cyril CHAVANT, Jean-Louis BEAUFORT, Daniel MARCHAND, Fabrice CARRE, Benoît GANDREUIL

Membres absents excusés : Frédéric POCHELU, Julien TESSEYRE, Vincent LORIOU

Membres absents : Stéphane TANGUY VEYSSIERE

Invités : Luce GELLIBERT, Patrice JOUETTE

---

## Rappels / Observations

La ligue a mis en place des "fiches mémo" destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

**Rappel** : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. Lors de la 1ère journée 20 rencontres n'avaient pas de JA mentionnés. A l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée.

**Rappel** : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer **les 2 équipes** perdantes.

### Retard pour remonter les résultats dans SPIDv2 :

R3-13, CAM Bordeaux 8 contre MARMANDE 2, Feuille remontée par le club dès le lundi.

### Rencontres avec juges-arbitres désignés mais non présents

PN-1, Niort TT 2 vs Angoulême TTGF 3, Amende au club en obligation (Périgné) - 60 euros

## Phase 1 / Journée 1 (officiellement journée 1 dans SPID V2) 23 et 24 Septembre 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

### PN-2 - CAM Bordeaux 4 contre Thouars 1

Le joueur Régis SILVA MORAIS (333481) du club du CAM Bordeaux a abandonné pour cause de blessure à l'issue de sa 1ère partie. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- partie 1 : défaite normale;
- partie 2 : défaite par abandon;
- parties restantes : défaite par forfait.

Certificat médical fourni.

Demande du joueur FOUILLET Jérémy (Thouars) : il conteste la prise en compte de sa défaite lors de la partie 12. A l'issue des doubles, le juge-arbitre lui a demandé de jouer sa partie, alors que le 8ème point de la rencontre avait été marqué lors de la partie 11 suite au forfait du joueur blessé.

Après vote des membres présents : en application des règlements fédéraux toutes les parties qui ont été jouées sont comptabilisées. Le joueur peut faire appel de cette décision auprès du président de la ligue.

### R1-1 - Naintré 1 contre St Benoit 1

Le joueur Allan BROSSARD (868571) du club de St Benoit déclare forfait pour sa 3ème partie suite à une douleur au coude. Le résultat de la rencontre est enterriné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :

- partie 3 : défaite par abandon.

Pénalité financière de 30 € pour certificat médical non présenté

### R1-2 - TT Passageois 3 contre AS Villenave 2

CARRAT Pierre (3336028) du club de Villenave a reçu un carton jaune pour coup de raquette sur la table

FANTON D'ANTON Adrian (477108) du club du TT Passageois a reçu un carton jaune pour jet de raquette.

### R1-2 - Entente SLP 1 contre Sy Yrieix 1

LAURENT Fabien (3326951) du club de l'Entente SLP n'a pas de certificat médical enregistré sous SPID.

Courrier de rappel avec les sanctions potentielles

## **R2-7 - Moncoutant 1 contre Yvrac 1**

GUILLOTEAU Laura (7914077) du club de Moncoutant à reçu un carton jaune pour avoir donné un coup violent de serviette sur une séparation.

## **R3-15 - Entente SLP 2 contr Talence 5**

FRAVAL DE COATPARQUE Geoffroy (3334159) du club de l'Entente SLP n'a pas de cerificat médical enregistré sous SPID.

Courrier de rappel avec les sanctions potentielles

## **R3-16 - AL Nerac 1 contre PPC Villeneuve 4**

Forfait de l'équipe du PPC Villeneuve 4.

Défaite "14-0" points partie et "3-0" points rencontre

Confiscation de la caution et application des frais kilométriques liés au déplacement associé

**Fin de la séance à 19h50**